



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
Développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. : générale
3 juillet 2017

Version originale :
anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la République démocratique socialiste du Sri Lanka

Montant indicatif de l'assistance proposée de l'UNFPA : 4 millions de dollars, dont 2,7 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,3 million à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2018-2022)

Cycle d'assistance : Neuvième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rose

Montant indicatif de l'assistance proposée (en millions de dollars É.-U.) :

Domaine de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	1,0	0,8	1,8
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,1	0,4	1,5
Réalisation 4	Dynamique démographique	0,3	0,2	0,5
Programme : coordination et appui		0,3	0,0	0,3
Total		2,7	1,4	4,1

I. Raison d'être du programme

1. Le Sri Lanka est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec une population de 21 millions. Suite à l'achèvement de trois décennies de conflit en 2009, le gouvernement d'unité nationale élu en 2015 a mis en place un espace et donné l'opportunité aux citoyens de faire preuve de responsabilité grâce à des efforts de réconciliation et à des mécanismes de justice transitionnelle. En outre, le Sri Lanka a entrepris un processus de réformes constitutionnelles visant à promouvoir une paix durable, des sociétés inclusives et à réduire les inégalités. Entre 2010 et 2015, l'économie sri-lankaise a progressé en moyenne de 6,4 pour cent par an avec un revenu par habitant de 3 926 dollars US en 2015. Le pays est classé 73e dans l'indice de développement humain de 2015, le plus élevé parmi les pays d'Asie du Sud.

2. Le Sri Lanka a réalisé des progrès considérables au niveau des indicateurs de développement social, y compris en atteignant la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Le taux de mortalité maternelle est de 33,7 pour 100 000 naissances vivantes (2015) et le besoin non satisfait de contraceptifs est de 7,3 % chez les couples (2012), en raison d'un système de soins de santé primaires gratuit. Plusieurs politiques et mécanismes bien établis existent, y compris la politique de santé maternelle et infantile et les comités consultatifs techniques désignés pour assurer la mise en œuvre de ces politiques nationales. Les indicateurs de l'éducation montrent des effectifs scolaires presque universels avec des progrès en matière de parité des sexes. Cependant, il existe des lacunes dans la lutte contre la violence basée sur le genre, l'apport d'une éducation sexuelle complète et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

3. Il est absolument nécessaire d'abattre les derniers obstacles à la création d'une société inclusive où tous les Sri-Lankais jouissent de leurs droits et de leur dignité. Alors que la prévalence nationale du VIH/sida est de 0,01 pour cent, de nouvelles infections augmentent en proportion, en particulier chez les jeunes. La grossesse chez les adolescentes est également faible à 5,2 pour cent ; cependant, il existe des disparités infranationales avec un taux de 8 à 9 % dans le Nord et dans l'Est. Les travailleurs des plantations de thé, les travailleurs de l'industrie vestimentaire et les femmes migrantes sont souvent laissés de côté. Les sécheresses et les inondations régulières augmentent davantage la vulnérabilité des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les filles en âge de procréer. Le vieillissement croissant de la population constitue une autre communauté marginalisée et des politiques renforcées fondées sur des données probantes sont nécessaires pour promouvoir la santé et l'activité des seniors.

4. Le Sri Lanka compte plus de 4,4 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans. La majorité des jeunes vivent dans les zones touchées par les conflits, où ils ont besoin d'un environnement favorable pour diriger le pays vers la cohésion sociale, la paix et la résilience. La participation politique des jeunes est limitée. La part des parlementaires âgés de moins de 35 ans est toujours restée inférieure à 10 % et moins de 2 % des jeunes sont impliqués dans un parti politique. L'urgence d'investir dans le potentiel des jeunes est évidente car le Sri Lanka s'approche de la dernière étape de son dividende démographique. L'avantage comparatif de l'UNFPA pour soutenir le développement de la jeunesse est bien reconnu à travers les initiatives passées, notamment sa direction de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les jeunes, la paix et la sécurité.

5. L'intégration d'une éducation sexuelle complète dans les écoles est limitée et les enseignants ne disposent pas des compétences ni des connaissances nécessaires pour enseigner efficacement le programme. Les données montrent que 45 à 55 pour cent des adolescents, en particulier ceux qui ne sont pas mariés, ont une connaissance limitée de la santé sexuelle et reproductive basique. Le Sri Lanka est le seul pays d'Asie du Sud où l'âge moyen du mariage a diminué et le taux de fécondité a augmenté. Au cours des deux dernières décennies, le taux de fécondité chez les adolescentes a augmenté de 27 à 36 naissances vivantes pour 1 000 femmes, principalement en raison du conflit de 30 ans et de son impact sur les jeunes. Le taux de prévalence contraceptive est resté presque stagnant entre 60 et 65 % chez les femmes mariées depuis 2007.

6. Le rapport sur l'inégalité entre les sexes du Forum économique mondial de 2015 classe le Sri Lanka 100e sur 144 pays. La faible participation politique des femmes, à seulement 6,5 %, et la faible participation des femmes au marché du travail de 36 % mettent en évidence les obstacles auxquels les femmes sont confrontées malgré les indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur. Il existe une forte corrélation entre le mariage et la non-participation au marché du travail. En raison des effets de la guerre et de l'exode des hommes, les femmes, principalement dans les régions défavorisées du pays, dirigent un quart des ménages du Sri Lanka. Un plan d'action national axé sur les besoins des ménages dirigés par des femmes a été développé en 2016, et doit être mis en œuvre efficacement en coopération avec un large éventail de parties prenantes.

7. Alors que les informations disponibles indiquent un niveau significatif de violence à l'égard des femmes dans l'ensemble du pays, le Sri Lanka manque de données de prévalence systématiques concernant la violence basée sur le genre au niveau national. Bien qu'il existe un cadre juridique pour lutter contre la violence basée sur le genre, sa mise en application est faible. Des retards considérables dans les procédures, le manque de prestation de services, les barrières sociales de la stigmatisation et la pression sociale contribuent à la sous-déclaration de ce phénomène. Les services multisectoriels coordonnés pour les survivants de la violence basée sur le genre ne sont pas bien développés et les femmes ont une faible connaissance de leurs droits. Il est essentiel de s'attaquer à ce problème pour atteindre une consolidation de la paix et une cohésion sociale durables.

8. Bien que la capacité nationale de collecte et d'analyse des données ait été renforcée au cours des dernières années, il est fortement nécessaire de s'assurer que la prise de décisions et l'élaboration de politiques prennent appui sur des données et des preuves. La disponibilité de données ventilées et l'accès aux données par la société civile et d'autres parties prenantes sont nécessaires pour encourager la responsabilité et la transparence. Un accent accru sur les données et les preuves facilitera le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'UNFPA dirige les efforts conjoints des Nations Unies pour fournir un soutien efficace dans la promotion d'une politique et d'une prise de décision fondées sur des données probantes.

9. Afin de renforcer le créneau du programme de l'UNFPA et démontrer sa pertinence au Sri Lanka, l'évaluation indépendante à mi-parcours a émis des recommandations prospectives pour un nouveau programme de pays. Ce sont : (a) la promotion d'un plaidoyer et d'une communication axés sur les données ; (b) la conception d'un cadre culturellement compatible pour contextualiser des problèmes parfois culturellement sensibles ; (c) l'exploration de modalités de communication et de plaidoyer novatrices ; (d) la création de nouveaux partenariats permettant à l'UNFPA de continuer à avoir un impact ; et (e) l'amélioration de l'alignement des indicateurs du programme sur les objectifs de développement durable. Ces recommandations sont reflétées dans les priorités et les stratégies du programme.

II. Priorités et partenariats du programme

10. Le nouveau programme de pays contribuera au bénéfice équitable de la santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs par tous les Sri-Lankais, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les domaines prioritaires stratégiques sont alignés sur les priorités nationales exprimées par le gouvernement sri-lankais et ses mécanismes de paix et de réconciliation, tout en tenant compte des priorités sociétales d'un large éventail de Sri-Lankais. Le programme a été élaboré en collaboration étroite avec le gouvernement et d'autres partenaires de développement.

11. Le programme proposé reconnaît les capacités et le statut du Sri Lanka en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et le fait que les principaux indicateurs de santé reproductive, tels que la couverture de sages-femmes qualifiées, le taux de mortalité maternelle et la couverture des soins prénatals ont pour la plupart dépassé les standards de nombreux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure,

malgré l'existence de disparités infranationales. La capacité nationale de génération et d'analyse de données est également relativement élevée. Par conséquent, le programme se concentre sur les défis restants, qui sont évidents dans les domaines suivants : (a) la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs des jeunes et leur participation significative au développement national et à la consolidation de la paix ; (b) l'inégalité des sexes, en particulier la violence basée sur le genre ; et (c) la prise de décisions basée sur des données et des preuves et sur la dynamique démographique, y compris le vieillissement. Grâce à ces trois grands domaines d'intérêt, le programme contribuera à créer une société plus inclusive, équitable et pacifique.

12. Dans le contexte des revenus intermédiaires de la tranche inférieure, la capacité nationale à fournir des services sociaux est relativement élevée. Afin de mettre en œuvre le programme, l'accent mis sur la création d'un environnement favorable soutenant la capacité des femmes et des jeunes à revendiquer leurs droits reproductifs doit être renforcé à travers des partenariats stratégiques. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile y compris les organisations de jeunesse et les entreprises du secteur privé. Ces partenariats ont des rôles essentiels à jouer pour la promotion de l'inclusion et de la cohésion sociales et l'exploration de solutions innovantes afin de relever les défis de développement restants. Le partenariat avec les parlementaires existant concernant la population et le développement durable sera également renforcé.

13. L'UNFPA continue de soutenir le gouvernement pour identifier les lacunes dans les politiques et leur mise en œuvre et rassembler les décideurs politiques, les acteurs de la société civile, les érudits religieux et les groupes de jeunes afin de promouvoir un environnement social, juridique et politique favorable pour les femmes et les jeunes, en particulier les plus vulnérables et marginalisés, afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté dans le contexte post-conflit. Le programme intègre des données et des preuves dans toutes ses composantes afin de formuler une politique et un plaidoyer fondés sur des données probantes pour permettre la cohésion sociale, la paix et la réconciliation. L'UNFPA continue d'étudier des moyens novateurs pour la diffusion efficace de messages fondés sur des données probantes par l'intermédiaire de communications stratégiques et d'initiatives de plaidoyer visant à mobiliser un soutien pour les interventions de changement social. Des efforts supplémentaires seront fournis pour rendre les informations disponibles dans les langues locales afin d'atteindre un public plus large. L'approche intégrée contribuera au suivi des objectifs de développement durable. Le financement régulier limité du programme nécessite de porter une attention particulière aux avantages comparatifs et aux partenariats multipartites pour le plaidoyer et l'engagement politique. L'UNFPA coordonnera étroitement ses activités avec celles des organisations des Nations Unies pour assurer leur complémentarité à l'aide du cadre du développement durable des Nations Unies, pour lequel l'UNFPA doit diriger la réalisation liée aux données et à la prise de décisions fondée sur des données probantes.

A. Réalisation 2 : adolescents et jeunes

14. Produit 1 : augmentation des possibilités pour les jeunes de participer aux processus de développement et de consolidation de la paix nationaux avec les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits reproductifs. Le programme s'emploiera à créer un environnement favorable grâce au plaidoyer, au dialogue politique et à l'autonomisation afin que les jeunes puissent prendre les commandes de leur santé sexuelle et reproductive et exercer leurs droits reproductifs, notamment avec : (a) le renforcement des capacités des organisations de jeunesse pour participer de manière significative au dialogue politique et à la consolidation de la paix ; (b) le plaidoyer et le soutien aux processus participatifs de développement et de suivi des politiques nationales et infranationales concernant la jeunesse ; et (c) le déploiement d'une éducation complète et sexospécifique en matière de santé reproductive.

B. Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

15. Produit 1 : prévenir et lutter contre la violence basée sur le genre à travers des politiques et des systèmes nationaux renforcés qui favorisent l'égalité des sexes et les droits reproductifs dans les situations de développement et de crise humanitaire pour habiliter les femmes marginalisées et vulnérables. Le programme comprend : (a) la promotion des politiques nationales en matière d'égalité des sexes et de droits reproductifs ; (b) la consolidation des cadres et mécanismes nationaux pour garantir la disponibilité de l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels coordonnés contre la violence basée sur le genre, y compris dans les situations d'urgence humanitaire ; (c) le renforcement de l'engagement et des capacités de l'institution nationale des droits de l'homme pour promouvoir les droits reproductifs et l'égalité des sexes.

C. Réalisation 4 : dynamique démographique

16. Produit 1 : renforcement de la capacité d'utilisation de l'analyse fondée sur des données probantes concernant la population pour la prise de décisions au niveau national et infranational afin de remédier aux inégalités et de promouvoir la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs de développement durable. Le programme comprend : (a) la promotion de l'importance des données ventilées, de l'accès aux données pour l'élaboration de politiques et du suivi de la mise en œuvre de ces dernières afin de lutter contre les inégalités et promouvoir l'égalité des sexes, le cadre des objectifs de développement durable et la Conférence internationale sur la population et le développement ; (b) la préconisation d'un financement fondé sur des données probantes pour permettre l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs ; et (c) l'utilisation de données démographiques pour informer les politiques relatives aux adolescents et aux jeunes, au dividende démographique et au vieillissement de la population.

III. Gestion des programmes et des risques

17. Le ministère des Politiques nationales et des Affaires économiques sera l'autorité de coordination du programme. Dans des circonstances imprévues, telles que les urgences humanitaires, l'UNFPA pourra chercher à reprogrammer le financement pour donner la priorité à des activités d'intervention d'urgence concernées par son mandat, en consultation avec le gouvernement.

18. L'UNFPA utilisera principalement la modalité d'exécution directe et, le cas échéant, élaborera des plans de travail détaillés avec ses partenaires. En partenariat avec le gouvernement, l'UNFPA cherchera à mobiliser et à susciter des ressources supplémentaires au niveau national, y compris du gouvernement du Sri Lanka, comme indiqué dans le plan de mobilisation des ressources.

19. Le programme a été élaboré sur la base d'hypothèses selon lesquelles le contexte politique du pays restera généralement stable et le Sri Lanka continuera de prospérer tout en prenant en charge la justice transitionnelle.

20. Le programme risque de voir l'aide publique au développement traditionnelle diminuer davantage. L'UNFPA atténuera ce risque en cherchant à élargir la base de son financement et à tirer parti de ses partenariats stratégiques, y compris avec le secteur privé. Alors que Sri Lanka est en bonne voie vers la réconciliation nationale suite à sa guerre civile, l'UNFPA reconnaît la nécessité d'avoir recours à des approches sensibles aux conflits et de promouvoir la cohésion sociale dans sa programmation. L'UNFPA veillera également à ce que son fonctionnement s'adapte à tout contexte émergent, y compris les catastrophes naturelles potentielles, et assure la continuité des opérations.

21. L'UNFPA alignera les effectifs sur les besoins du programme et affectera les fonds du programme au besoin, en assurant la capacité des bureaux nationaux à fournir des services consultatifs techniques et en matière de politique. L'UNFPA recherchera une assistance technique dans les domaines stratégiques du programme auprès du bureau régional, du siège social et des experts nationaux et internationaux.

22. Le présent descriptif de programme de pays montre les contributions de l'UNFPA à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et les opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne de l'UNFPA.

IV. Suivi et évaluation

23. L'UNFPA utilisera les principes de la gestion axée sur les résultats pour toutes ses instances d'élaboration de programmes. Une évaluation de fin de cycle du programme de pays sera réalisée en coordination avec des exercices d'évaluation du cadre du développement durable des Nations Unies et conformément aux directives et procédures du Groupe des Nations Unies pour le développement et de l'UNFPA.

24. Dans la mesure du possible, l'UNFPA utilisera les systèmes nationaux de données et cherchera à renforcer la capacité nationale de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes. L'UNFPA soutiendra le Département du recensement et des statistiques et d'autres partenaires nationaux afin d'identifier les lacunes dans les données statistiques, en renforçant les systèmes de suivi et d'évaluation et, en tant qu'organisme responsable des données, comme cela est indiqué dans le cadre de développement durable des Nations Unies, soutiendra le suivi de l'avancement vers les objectifs de développement durable.

25. Le bureau national mettra au point un plan de suivi et attribuera des rôles et des responsabilités pour le suivi des résultats, des mécanismes de collecte de données, des sources de données, un calendrier de collecte de données et des mécanismes d'assurance qualité. Pour les plaidoyers prioritaires sélectionnés, l'UNFPA élaborera une stratégie de plaidoyer avec un cadre de suivi et d'évaluation. Les données issues du suivi du programme permettront d'informer les examens et la planification du travail annuels ou biennaux. Ce mécanisme de rétroaction aidera à informer et à ajuster la mise en œuvre du programme pour rester pertinent dans un contexte de pays à revenu intermédiaire à évolution rapide.

26. Le bureau national documentera et communiquera des bonnes pratiques en matière de défense des politiques et d'exécution des programmes, en utilisant des canaux novateurs et inclusifs pour atteindre un public diversifié. Il s'efforcera de soutenir les initiatives de gestion des connaissances régionales et mondiales, ainsi que les coopérations Sud-Sud et triangulaire.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE SRI LANKA (2018-2022)

<p>Priorité nationale : Programme d'investissement public (2017-2020) : créer plus d'opportunités pour que toutes les communautés interagissent et voient les diverses cultures qui les constituent</p> <p>Réalisations énoncées dans le PNUAD : d'ici 2022, les personnes au Sri Lanka, en particulier celles qui sont marginalisées et vulnérables, bénéficieront de plus d'institutions publiques adoptant une approche fondée sur les droits responsables, inclusives et efficaces pour renforcer la confiance entre les communautés et envers l'État. D'ici 2022, les personnes au Sri Lanka, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées bénéficieront de manière équitable de systèmes de protection sociale dynamiques et réactifs.</p> <p>Indicateur : mesure dans laquelle les priorités identifiées dans le Plan prioritaire de consolidation de la paix sont mises en œuvre pour réaliser la vision de consolidation de la paix et de réconciliation du pays. <i>Niveau de référence : 10 % ; niveau cible : 75 %</i></p>				
Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNFPA	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Contributions des partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 2 : adolescents et jeunes</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de lois, de politiques et de programmes facilitant l'accès des adolescents aux informations et services relatifs à la santé sexuelle et reproductive Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 3 	<p><u>Produit 1</u> : augmentation des possibilités pour les jeunes de participer aux processus de développement et de consolidation de la paix nationaux avec les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits reproductifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de provinces ayant élaboré des politiques complètes concernant la jeunesse conformément à la politique nationale de la jeunesse <i>Niveau de référence : 4 ; niveau cible : 9</i> Nombre d'associations de jeunesse en coopération avec l'État pour la consolidation de la paix. <i>Niveau de référence : 1 ; niveau cible : 2</i> Mise en œuvre d'un programme d'éducation nationale intégrant une éducation complète et sexospécifique en matière de santé reproductive de la 1re à la 13e année <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> 	Ministères de la Formation professionnelle et du développement des compétences ; Santé ; Éducation ; Enseignement supérieur ; Politiques nationales et affaires économiques ; Autonomisation et aides sociales ; conseils provinciaux et institutions et gouvernement locaux ; département du recensement et des statistiques ; Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement ; commission des subventions universitaires ; Université de Colombo et autres universités ; secteur privé ; organisations professionnelles ; médias ; organisations de la société civile	1,8 million de dollars (dont 1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,8 million à financer au moyen d'autres types de ressources)
<p>Priorité nationale : Programme d'investissement public (2017-2020) : tolérance zéro de la violence basée sur le genre. Réduire l'incidence de la violence envers les femmes et les enfants et garantir l'application de leurs droits.</p> <p>Réalisation énoncée dans le PNUAD : d'ici 2022, les personnes au Sri Lanka, en particulier celles qui sont marginalisées et vulnérables, bénéficieront de plus d'institutions publiques adoptant une approche fondée sur les droits responsables, inclusives et efficaces pour renforcer la confiance entre les communautés et envers l'État. D'ici 2022, les personnes au Sri Lanka, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées bénéficieront de manière équitable de systèmes de protection sociale dynamiques et réactifs.</p> <p>Indicateur : montant de l'allocation budgétaire nationale pour l'autonomisation des femmes et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. <i>Niveau de référence : 2,83 milliards de roupies sri-lankaises (LKR) ; niveau cible : 5,69 milliards de LKR</i></p>				
<p>Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p><u>Indicateur</u> :</p>	<p><u>Produit 1</u> : renforcement des politiques et des systèmes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme de coordination multisectorielle nationale et infranationale pour la prévention et la lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations de développement et de 	Bureau du Premier ministre ; ministère des Droits des femmes et de l'enfance ; ministère de la Santé ; ministère de	1,5 million de dollars (1,1 million de dollars)

<ul style="list-style-type: none"> Proportion des mesures prises dans le cadre de l'Examen périodique universel (recommandations concernant les droits reproductifs acceptées depuis le cycle de communication de l'information précédent) Niveau de référence : 0 % ; niveau cible : 75 % 	<p>qui favorisent l'égalité des sexes et les droits reproductifs afin de prévenir et de lutter contre la violence basée sur le genre dans les situations de développement et de crise humanitaire</p>	<p>crise humanitaire <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en œuvre de lignes directrices et de protocoles nationaux pour les services essentiels destinés aux femmes et aux filles victimes de violence <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> Existence d'un mécanisme de suivi et de communication de l'information pour le suivi de la mise en œuvre des droits reproductifs ainsi que des recommandations et des obligations en matière d'égalité des sexes découlant des organes conventionnels. <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> 	<p>l'Enseignement supérieur ; ministère des Politiques nationales et des Affaires économiques ; commission nationale des droits de l'homme ; département du recensement et des statistiques ; Forum national contre la violence basée sur le genre ; Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement ; secteur privé ; associations professionnelles ; médias ; organisations de la société civile</p>	<p>provenant des ressources ordinaires et 0,4 million de dollars provenant des autres ressources)</p>
<p>Priorité nationale : Programme d'investissement public (2017-2020) : réduire la mortalité maternelle au moins jusqu'à la moyenne nationale actuelle d'ici 2020 dans des provinces comme celles du Centre, du Nord et du Centre-Nord. Réalisation énoncée dans le PNUAD : d'ici 2022, les personnes au Sri Lanka bénéficient d'une meilleure gestion des données et des connaissances pour remédier aux inégalités et garantir une prise de décisions inclusive et réactive. Indicateur : proportion d'indicateurs du développement durable élaborés au niveau national avec ventilation complète des données en cas de pertinence par rapport à l'objectif. <i>Niveau de référence : 25 % ; niveau cible : 78 %</i></p>				
<p>Réalisation 4 : dynamique démographique</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enquêtes collectées, analysées et diffusées qui permettent d'estimer les principaux indicateurs en matière de population et de santé reproductive. Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 3 	<p><u>Produit 1</u> : renforcement de la capacité d'utilisation de l'analyse fondée sur des données probantes concernant la population pour la prise de décisions au niveau national et infranational afin de remédier aux inégalités et de promouvoir la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des données sur la prévalence de la violence basée sur le genre pour l'élaboration des politiques et la planification du développement <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> Mise à jour de la politique nationale sur les personnes âgées pour intégrer les droits sexuels et la féminisation du vieillissement <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> Disponibilité et possibilité d'accès à une base de données démographiques nationale qui facilite la cartographie des inégalités socio-économiques et démographiques pour la surveillance des objectifs de développement durable. <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> 	<p>Ministères de la Santé ; Politiques nationales et affaires économiques ; Autonomisation et aides sociales ; département du recensement et des statistiques ; conseils provinciaux et institutions et gouvernement locaux ; Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement ; secrétariat aux aînés ; commission des subventions universitaires ; Université de Colombo et autres universités ; secteur privé ; associations professionnelles ; médias ; organisations de la société civile</p>	<p>0,5 million de dollars (dont 0,3 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,2 million à financer au moyen d'autres types de ressources)</p>